

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Le jeudi 3 juillet 2025 à 14h30, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 24/06/2025*Faisant suite à l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 17 juin 2025, régulièrement convoquée le 11/06/2025, la présente séance s'est tenue sans condition de quorum.*Objet : Présentation du
rapport annuel 2024
d'Artois Mobilités
(Point 11)La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté Messieurs Christophe PILCH, 2^e vice-président et Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.Titulaire(s) présent(s)*CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ;
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Christophe PILCH
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M.
Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Daniel KRUSZKA.*Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ; M. Jean-Marie MACKE ; M.
Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER
CAHC : ; M. Steeve BRIOS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel
MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Philippe KEMEL
CALL : M. Pierre CHÉRET ; Mme Martine CHWICKO.*RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :

20

Nombre de titulaires
présents :

6

Nombre de suppléants
présents :

1

Nombre de suppléants
votants :

1

Pouvoir(s) :

2

Nombre total de
votants :

9

Suppléant(s) présent(s)*CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC :
CALL :*Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ;
M. Bertrand LELEU ; M. Jacques SWITALSKI ;
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Bernard DELIERS M. Régis
DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme
Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI*Suppléances : M. Pierre CHERET a donné pouvoir à M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Charly MEHAIGNERY a
donné pouvoir à M. Christophe PILCH ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaetan VERDOUCK.Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le : 04/07/2025Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ;
Fabrice SIROPPublication
Le : 04/07/2025**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut
être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de
recours contentieux qui recommencera à courir soit :Certifié exécutoire
Le : 04/07/2025- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Présentation du rapport annuel 2024 d'Artois Mobilités

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Considérant que le rapport d'activité d'Artois Mobilités doit être présenté devant l'assemblée délibérante puis faire l'objet d'une communication aux membres du syndicat ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article Unique : A PRIS CONNAISSANCE du rapport annuel d'Artois Mobilités pour l'année 2024.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 9

Contre : 0

Fait et délibéré le 03 juillet 2025
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

